

16ème législature

Question N° : 13277	De Mme Marietta Karamanli (Socialistes et apparentés - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et familles		Ministère attributaire > Solidarités et familles
Rubrique >institutions sociales et médico sociales	Tête d'analyse >Situation des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes	Analyse > Situation des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes.
Question publiée au JO le : 28/11/2023		

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et des familles sur la situation des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes, de résidence autonomie et de services de soins aux personnes âgées et leurs difficultés de recrutement de personnels qualifiés et motivés. Cette situation crée des inquiétudes chez les personnes âgées, leurs familles et les directions des établissements, souvent confrontées à des difficultés financières, notamment de trésorerie. Selon une étude faite auprès des directions de ces structures, près de 80 % des établissements et services manquent de personnels, estimés à un besoin de près de 4 équivalents temps plein par structure. Près de 90 % de celles-ci estiment être en déficit fin 2023. Cette situation dégradée sur le plan budgétaire et les difficultés de court terme (trésorerie) rencontrées par les établissements ont conduit le Gouvernement à mettre en place à l'été 2023 un fonds de soutien exceptionnel d'urgence de 100 millions d'euros au bénéfice des établissements les plus en difficulté. La proposition d'augmenter le montant de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2023 « établissements et services pour personnes âgées », l'objectif de 200 millions d'euros pour les établissements ou service sociaux ou médico-sociaux (ESMS) personnes âgées, a été refusée lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Elle lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour relancer le recrutement des personnels de ces structures et améliorer l'attractivité des métiers et carrières.